

# Bouchard

Nom : Bouchard  
Prénoms : Engène Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 166  
Classe de mobilisation : 1901

### ÉTAT CIVIL.

Né le 5 février 1881, à S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère, résidant à S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère, profession d' boulangier  
fils d' Jean Jean et d' Suzanne Amélie, domiciliés à S<sup>t</sup> Georges, canton d' Heyrieux, département d' l'Isère

### SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtain  
yeux noir, front ordinaire  
nez moyen, bouche moyenne  
menton noir, visage ovale  
Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : (générale (1). 3)  
(militaire (2). )

### DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (        portion).

### DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Intégration le 15 novembre 1902  
Arrivé au corps et soldat de 2<sup>e</sup> classe le dit jour.  
Soldat de 1<sup>re</sup> classe le 11 octobre 1903.  
Cambour le 11 septembre 1904.  
En congé le 23 septembre 1905.  
Certificat de bonne conduite au Accordé

Passé dans la réserve de l'armée active le 1<sup>er</sup> novembre 1905.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 22<sup>e</sup>  
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment 1<sup>er</sup>  
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

### LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidences.
<u>1<sup>er</sup> novembre 1905</u>	<u>la Ligne St</u>	<u>Rhône</u>	<u>R</u>

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Régime N°3 par la Commission Médicale du Rhône le 1<sup>er</sup> septembre 1909  
Exempté du service militaire par son  
Conseil de Revision de Rhône le 8 novembre 1914  
Maintenu exempté le 16 Mars 1917 par la Com  
de Revision du Rhône sud siégeant à Lyon (loi du 29-2-17)  
Décédé le 5 juillet 1930 à Trancheville (arr<sup>s</sup> de Maffei  
du 17-7-1930)  
A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l'        du        au         
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l'        du        au         
Passé dans l'armée territoriale le       

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l'        du        au         
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le         
Libéré du service militaire le       

### ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	<u>1<sup>er</sup> novembre 1905</u>	<u>1<sup>er</sup> novembre 1915</u>	<u>1<sup>er</sup> novembre 1921</u>	<u>1927</u>
		<u>1<sup>er</sup> octobre 1922</u>	<u>1<sup>er</sup> octobre 1924</u>	<u>1924</u>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerra. — Registre matricule. — 217-147-98.